



**COMMUNE DE BAGNES**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30  
CH-1934 LE CHÂBLE

# CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

## PLENUM DU 16 DECEMBRE 2013

### PROCES-VERBAL N° 6

Lieu : Aula du C.O. - Châble  
Heure : 19 h<sup>30</sup>

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*  
Rodolphe Perreten, *vice-président*  
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

## ORDRE DU JOUR

### 01. Contrôle des présences

### 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

### 03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 25 novembre 2013

### 04. Décision

- 01 Décisions fiscales exercice 2014 :
  - 01 Coefficient d'impôt
  - 02 Indexation
  - 03 Impôt personnel
  - 04 Taxe sur les chiens
- 02 Crédits d'engagement :
  - 01 Parking des Marais Verts – adaptation
  - 02 Turbinage des eaux du torrent de Verbier
  - 03 Rénovation du Café des Amis
- 03 Budget 2014 :
  - 01 Examen du budget des SIB et de la Municipalité
  - 02 Approbation du budget 2014
- 04 Approbation de l'article 9 du règlement sur la vidéosurveillance
- 05 Impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux de 50%

### 05. Information / présentation

- 01 Activités du Service fiscal de la Commune de Bagnes : convention avec la Commune de Vollèges

### 06. Divers

## PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux et chefs de service présents.

### 1. Contrôle des présences

43 conseillers généraux présents, 1 excusé et 1 absent

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Nicolas Machoud et Patrice Bürcher.

### 2. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour soumis est approuvé tel que présenté.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 novembre 2013

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée.

**Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.**

### 4. Décision

#### 01 Décisions fiscales exercice 2014 :

---

En préambule, le président M. Eloi Rossier pose le cadre général précisant certains axes de réflexions et d'actions politiques fixés par le CC. Les finances de la Commune sont saines. Par contre, certaines incertitudes pèsent sur l'avenir (Lex Weber, RPT II, report des charges du Canton sur les Communes...). Des objectifs ont été définis par le CC : un endettement minimal et maîtrisable selon la capacité financière de la Commune, la maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien de l'attractivité en sont les priorités. L'attractivité de la Commune se définit en partie par le coefficient d'impôt, l'indexation, l'impôt personnel et la taxe sur les chiens.

Pour 2014, le CC propose de maintenir les chiffres de 2013 soit :

<b>01 Coefficient d'impôt</b>	<b>03 Impôt personnel</b>
1	CHF 18.—
<b>02 Indexation</b>	<b>04 Taxe sur les chiens</b>
170	CHF 120.—

M. François Corthay présente quelques exemples de montants d'impôt en comparant les taux de plusieurs communes et prouvant l'attractivité de la Commune de Bagnes.

**Le CG accepte de maintenir l'ensemble des montants d'impôts présentés à l'unanimité.**

## 02 Crédits d'engagement :

---

### 01 Parking des Marais Verts – adaptation

Il s'agit d'adapter le crédit d'engagement de 2 millions supplémentaires.

La commission de gestion est favorable. Elle demande cependant de prévoir l'aménagement de WC publics dans le parking.

**Le CG accepte par 40 pour et 1 abstention le crédit d'engagement pour le Parking des Marais Verts de 2 millions supplémentaires.**

### 02 Turbinage des eaux du torrent de Verbier

Un crédit de 9 millions est demandé pour ce projet. Plus de la moitié du montant d'investissement pourra être attribué aux entreprises locales. Le planning des travaux a été revu et, de ce fait, le montant initial de 5 millions prévu au budget 2014 a été ramené à 1,8 millions.

La commission de gestion donne un préavis favorable.

**Le CG accepte par 39 pour et 2 abstentions le crédit d'engagement de 9 millions pour le turbinage des eaux du torrent de Verbier et l'amendement du budget 2014 de 5 millions à 1,8 millions.**

### 03 Rénovation du Café des Amis

La solution retenue par le CC est la mise conformité du bâtiment B1 et la démolition du bâtiment B2 (annexe).

Quelques données complémentaires :

- bâtiment B1 – transformation : 1093 m<sup>3</sup> à CHF 1'200.— = CHF 1'311'600.— soit CHF 3'000.—/m<sup>2</sup>
- bâtiment B2 - démolition : 371 m<sup>3</sup> à CHF 300.— = CHF 111'300.—
- surface totale : 186 m<sup>2</sup> de bureaux et rangement (surfaces nettes de plancher)
- planning : début des travaux en 2014 et fin en 2015

Le montant prévu pour ce crédit d'engagement était de 1,8 millions. Avec les données ci-dessus, un calcul plus précis a pu être réalisé. Le CC demande au CG de se prononcer sur un crédit d'engagement de 1,5 millions.

La commission "Aménagement du territoire et constructions" est favorable à ce crédit d'engagement. Quelques interrogations subsistent toutefois.

Ce projet ne pourra se faire sur une année. Le coût des travaux 2014 ne dépassera pas 1 million, le solde devra être réalisé en 2015. En cas d'acceptation du crédit, une étude sera faite pour ce projet, étude qui sera présentée au CG lors d'un prochain plénum. Le coût total calculé comprend les honoraires, mais pas les taxes. Le CG doit se prononcer sur la globalité du projet.

**Le CG accepte par 34 pour, 1 contre et 7 abstentions le crédit d'engagement de 1,5 millions pour la rénovation du bâtiment du Café des Amis.**

### 03 Budget 2014 :

M. le président Eloi Rossier rappelle les chiffres essentiels de ce budget 2014 :

Fonctionnement :

Recettes	106'364'300
Dépenses sans amortissements	89'675'300
Marge d'autofinancement	16'689'000
Amortissements	24'679'700
Résultat net	- 7'990'700

Investissement :

Dépenses	55'226'100
Recettes	3'079'000
Investissements nets	52'147'100
Marge d'autofinancement	16'689'000
Insuffisance de financement	35'458'100

Le CC est conscient de l'importance du poids de ce budget. La Commune de Bagnes va devoir emprunter pour pouvoir financer ces investissements. En cas d'acceptation par le CG, les recettes supplémentaires de 2,5 millions/an relatives à l'impôt additionnel proposé au point 05, devraient permettre de réduire ou d'atténuer l'endettement. De gros efforts ont été consentis au niveau du fonctionnement et de l'investissement. L'objectif premier du CC est de maîtriser les finances communales.

Dans son rapport, la Cogest se dit inquiète du montant des investissements de renouvellement de 13,5 millions. Elle demande une analyse de ceux-ci avec la fixation de critères permettant de les déterminer de façon claire. La Cogest attend une politique d'investissement cohérente et responsable et fixant des priorités, afin d'éviter une augmentation de l'impôt. De manière globale, le budget 2014 tel que présenté n'est pas satisfaisant et malgré les efforts consentis par le CC, le budget d'investissement nécessite quelques amendements.

Ce souci est partagé par le CC.

#### Objets soumis à remarques ou conditions :

##### **01 Modification du bureau de la PM Verbier – CHF 60'000.—**

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" approuve le principe de modification des locaux, mais demande d'élaborer une variante à moindre coût. Elle attend une nouvelle proposition.

Ce dossier est retiré du budget. Mme la conseillère Elisabeth Delamorclaz soumettra un nouveaux projet au printemps 2014 et demandera un crédit complémentaire.

##### **02 Garage bus de Verbier – CHF 5'000'000.—**

La Cogest demande une analyse du type de contrat avec l'exploitant.

##### **03 Centre sportif – CHF 15'000'000.—**

La Cogest attend impatiemment le démarrage des travaux qui doit être conditionné à l'aboutissement du projet et l'aval de la commission ad'hoc, au respect du crédit d'engagement de 44,8 millions, à la définition du mode d'exploitation, à la validation des charges et revenus induits et à la présentation au CG de l'évolution du projet.

**04 Sentiers pédestres – CHF 125'000.—**

La Cogest demande d'intégrer ce montant au budget de fonctionnement "Tourisme et culture".

**05 Parcours VTT – CHF 70'000.—**

La Cogest demande d'intégrer ce montant au budget de fonctionnement "Tourisme et culture". Ce poste doit faire l'objet d'une demande de subvention.

**Liste des objets soumis à un vote séparé :**

**06 Centre médical – CHF 1'300'000.—**

La commission "Affaires sociales-santé-sport-étude" est consciente de la situation médicale urgente et que le projet soumis est transitoire en attendant un développement de Curala ou de Sembrancher. Un investissement de 1,3 millions pour du court terme semble démesuré et loin des attentes de base. La commission propose la solution de louer et rafraîchir à moindre frais les cabinets existants au Châble. De plus, les 500 m<sup>2</sup> à disposition aux Fleurettes semblent surdimensionnés. En outre, la commission demande que le dossier d'un centre médical à Verbier regroupant les médecins de la station sous un même toit soit traité parallèlement. Elle estime que le budget pourrait être ramené à 1 millions.

La commission propose que cet investissement soit conditionné selon les points suivants :

- Signature d'un contrat avec au moins 2 médecins pour une durée min. de 5 ans
- Validation des plans d'aménagement par ces médecins
- Conditions de location à communiquer au CG

Selon le président M. Eloi Rossier, les discussions pour regrouper les médecins de Verbier sous un même toit avancent, mais il est encore trop tôt pour engager un montant pour une éventuelle étude.

M. Rossier a eu contact avec des médecins intéressés à s'installer au Châble ; toutes les options sont donc ouvertes. Le montant demandé devra permettre au CC d'être réactif en temps voulu et choisir la solution la meilleure et la plus économique. Le souci du CC est d'assurer une permanence médicale au Châble pour cet hiver, la situation médicale étant jugée plus critique au Châble qu'à Verbier.

A noter que le CC s'est prononcé à une très large majorité pour étudier toutes les possibilités existantes pour garder les médecins au Châble.

Lors d'une récente séance, M. Rossier a informé ses collègues présidents de l'avancement de la réflexion par rapport à la politique médicale du CC tant à Verbier qu'au Châble. La Commune de Bagnes ne fait pas partie du groupe de travail qui a été formé pour l'instant mais peut l'intégrer au besoin.

Mme Alexiane Bruchez donne quelques informations sur le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher. Les cinq communes de l'Entremont, sauf Bagnes, se sont réunies en association afin de garantir l'emprunt nécessaire à la construction du bâtiment à Sembrancher. De plus les médecins de l'Entremont et des jeunes collègues assistants ont fondé une société anonyme qui sera responsable de gérer la Maison de la Santé. Une ambulance sera basée à Sembrancher. Le projet est bien avancé et la Maison de la Santé ouvrira très certainement ses portes dans le courant de l'année 2016. D'ici là, les médecins actuels du Châble s'engagent à assurer une présence médicale. Du côté financier, les recettes fiscales engendrées par un tel centre seront réparties entre les Communes, au prorata de leur population.

Mme la conseillère Eli Lehner estime l'urgence d'abord sur Verbier. Les forces doivent être concentrées sur les besoins utiles et logiques. La décision doit être prise avec bon sens et une réflexion sur le long terme doit être menée avant d'investir. Pour elle le montant prévu au budget pourrait servir à améliorer la situation sur le site de Verbier, afin d'avoir une couverture sanitaire digne de ce nom. Les deux cabinets médicaux actuels au Châble sont encore fonctionnels et il n'est pas nécessaire d'investir dans de nouveaux locaux sans certitude.

La Cogest propose d'approuver ce budget de 1,3 millions pour l'aménagement du bâtiment des Fleurettes à condition que des contrats de long terme soient signés avec des médecins. Elle demande que le CG soit informé de l'avancement du dossier.

M. Eloi Rossier confirme son accord aux conditions énoncées, les travaux ne seront entrepris qu'après signature d'un contrat avec des médecins et avec leur accord sur le type d'aménagement.

Comme il ressort une égalité lors du vote entre les pour et les contre, la présidente du CG doit voter pour trancher. Elle accepte ce budget.

**Le CG accepte par 16 pour, 15 contre et 11 abstentions le budget de 1,3 millions pour l'aménagement du cabinet médical des Fleurettes au Châble**

**07 Vidéosurveillance – CHF 80'000.— amendé à CHF 64'000.—**

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" demande d'établir un concept de sécurité global dont doit faire partie intégrante la pose de caméra de surveillance. La pose de nouvelles caméras ne pourra être entreprise qu'après présentation au CG et approbation par le CG de ce concept global de sécurité. La commission demande de retirer ce montant du budget et de revenir avec un crédit complémentaire pour autant que le concept soit accepté.

La conseillère, Mme Delamorclaz, accepte de retirer ce montant du budget.

M. Bertrand Vaudan précise qu'un crédit complémentaire est recevable en cas d'urgence du projet.

**08 Logements collectifs au Châble – CHF 100'000.— amendé à CHF 50'000.—**

La commission "Aménagement du territoire-constructions" précise que ce montant n'est pas consacré à un concours d'urbanisme mais à un appel à idée donc sur invitation. La commission se rallie à la Cogest pour demander de ramener ce montant à CHF 50'000.—.

M. le conseiller Eric Fumeaux explique que le budget de CHF 100'000.— doit servir à un appel d'offre à faire auprès d'aménagistes pour la création de logements sur les terrains vers les bureaux de la police. Aujourd'hui, c'est une priorité, ces terrains doivent être mis en valeur. Il y a nécessité de créer des logements pour revenus modestes. Ce projet suscite l'intérêt de certains fonds de pension et investisseurs. Il estime que le montant de CHF 50'000.— ne sera pas suffisant pour mener les études nécessaires et l'appel à idée.

**Le CG accepte par 26 pour, 11 contre et 4 abstentions le budget de CHF 100'000.— pour l'appel à idée de logements collectifs au Châble.**

**09 Bornes d'informations interactives – CHF 150'000.—**

Ces bornes doivent servir à renseigner les touristes, de manière complète et dans divers domaines. Trois points stratégiques de la Vallée ont été retenus : 2 points info à Verbier (Médran et Ermitage), 1 point à Curala et 1 à Fionnay. Cette offre devrait être complétée à l'avenir avec un outil informatique à télécharger sur les tablettes.

Les écrans diffusent des infos en continu, par contre, les bornes permettent d'arriver directement sur les infos voulues.

La Cogest donne un préavis négatif. Elle ne voit pas l'utilité de ces bornes étant donné que l'on peut trouver ces infos sur les smartphones.

La commission "Tourisme-culture-mobilité" estime important de mettre à disposition des touristes des moyens d'informations.

**Le CG refuse par 20 contre, 18 pour et 4 abstentions le budget de CHF 150'000.— pour l'installation de bornes d'informations interactives.**

**10 Skate Parc St-Marc – CHF 20'000.—**

La commission de gestion donne un préavis négatif.

Le conseiller Eric Fumeaux retire cet objet du budget.

**11 Changement véhicule police – CHF 50'000.—**

La conseillère Elisabeth Delamorclaz retire cet objet du budget. Lorsque le véhicule actuel ne pourra plus servir, un crédit complémentaire sera demandé.

**12 Murs en pierres sèches, réfection – CHF 50'000.—**

Les murs en pierres sèches font la fierté de notre patrimoine. Le danger que peuvent représenter ces murs n'est pas à négliger. C'est pourquoi ils nécessitent un entretien. Pour cela, des subventions peuvent être demandées.

L'idée est de faire un inventaire des murs en pierres sèches et d'allouer un montant, année après année, pour en permettre la réfection. Ce poste n'est pas absolument indispensable, mais il entre dans le cadre de la défense du patrimoine bagnard.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" propose de refuser ce montant. En cas d'urgence, un crédit complémentaire pourra être accordé. Ce genre de murs demande une réfection continue et un savoir particulier.

**Le CG accepte par 26 pour, 10 contre et 5 abstentions le budget de CHF 50'000.— pour les réfections des murs en pierres sèches.**

**13 Ensemble des projets liés au Géoparc et environnement :**

**Jardin des Roches – CHF 10'000.— / Bicentenaire de la débâcle 1818 – CHF 25'000.— / Expo minéraux – Musée de Bagnes – CHF 25'000.— / Création de sentiers didactiques – CHF 20'000.— / Valorisation des eaux chaudes de Bagnes – CHF 50'000.— / Création séquence didactique "Géologie" – CHF 10'000.—**

Mme Delamorclaz insiste sur le fait que l'entretien du Jardin des Roches est absolument nécessaire si l'on veut que celui-ci reste accueillant et apprécié.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" et le CG en général pensent que cet objet est à intégrer dans le budget de fonctionnement.

Suite au départ du géologue, M. F.-J. Baillifard, les dossiers "Bicentenaire de la débâcle 1818" et "Expo minéraux" sont transmis au dicastère de la culture pour suite utile et le dossier "Valorisation des eaux chaudes" au dicastère des SIB. Quant au projet "Création de sentiers didactiques", Mme Delamorclaz insiste sur le fait qu'aucun sentier nouveau ne sera créé. Il s'agit de mise en valeur du plan de gestion du Haut Val de Bagnes.

M. Bertrand Vaudan fait remarquer qu'il manque une vision globale du développement général du Haut Val de Bagnes.

M. Eloi Rossier précise que la commission tourisme intégrera le Haut Val de Bagnes dans sa réflexion générale. Un concept sera présenté prochainement.

A l'exception du montant pour l'entretien du Jardin des Roches, qui passe dans le budget de fonctionnement, la commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" demande de sortir tous ces éléments du budget. Ils seront transmis au service de la culture et des SIB et ne pourront être traités que lorsqu'un concept global de développement du Haut Val de Bagnes aura été mis en place.

**14 Salle des Combins, couverture en dur – CHF 220'000.—**

Sur le montant de CHF 220'000.— mis au budget, la part de la Commune se monte à CHF 150'000.—, le solde de CHF 70'000.— provenant de fonds privés.

M. Eloi Rossier précise qu'il persiste un certain nombre d'incertitudes quant au montant nécessaire pour le montage et démontage de la salle. Il demande de retirer cet objet du budget. Il sera soumis lorsque toutes les données seront connues.

**15 Véhicule pour le service Voirie – CHF 50'000.—**

La conseillère Elisabeth Delamorclaz retire cet objet du budget. Lorsque le véhicule actuel ne pourra plus servir, un crédit complémentaire sera demandé.

Une étude sur le parc de véhicules communaux est demandée.

**16 Panneaux informatifs lumineux Vallée-Verbier – CHF 120'000.—**

Ce dossier est du ressort des TP étant donné leur emplacement en bordure de route. Ils informeront sur les manifestations de la région.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" n'est pas très favorable à la pose de ces panneaux pour diverses raisons : pas très lisible, doublon avec les panneaux de parking, emplacement.

**Le CG refuse par 20 contre, 9 pour et 13 abstentions le budget de CHF 120'000.— pour les panneaux informatifs lumineux Vallée-Verbier.**

**17 Véhicule utilitaire pour dessableur et neige – CHF 230'000.—**

Le service des TP de Verbier a besoin d'un véhicule utilitaire (idem celui du Châble) pour effectuer divers travaux sur Verbier.



La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" donne un préavis négatif pour cette acquisition. Elle propose de faire appel à des mandats externes pour effectuer des travaux nécessitant l'emploi d'un tel véhicule.

**Le CG refuse par 38 contre, 4 abstentions le budget de CHF 230'000.— pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour dessableur et neige.**

**18 Acquisition bâtiments selon opportunités – CHF 50'000.—**

Ce montant donnerait au CC une marge de manœuvre, afin de pouvoir entrer en négociation sur une future acquisition ou un DDP sans demander un crédit complémentaire.

**Le CG accepte par 23 pour, 11 contre et 9 abstentions le budget de CHF 50'000.— pour l'acquisition de bâtiments selon opportunités.**

**19 Mayens de Bruson, Chemin des Combes – CHF 350'000.— / CHF 20'000.— / CHF 20'000.—**

Ces montants sont nécessaires pour la réfection du chemin des Combes qui dessert une zone à bâtir et pour équiper la zone (irrigation, électricité, égout). Des projets de construction dans la zone ont été déposés.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" propose de reporter ce dossier, la réfection de cette route n'étant pas jugée urgente.

**Le CG refuse par 31 contre et 11 abstentions les budgets liés de CHF 350'000.— CHF 20'000.—, CHF 20'000.— pour le chemin des Combes aux Mayens de Bruson.**

**20 Le Châble – Route de Mauvoisin – CHF 200'000.—**

Ce montant est lié aux travaux prévus par le Canton du Valais sur ce tronçon. Comme le Canton a décidé de ne pas faire ces travaux en 2014, le montant est à retirer du budget.

**21 Mayens de Bruson, La Côt-Moay, étude – CHF 200'000.—**

Ce dossier est lié au projet des Mayens des Comballes. Des aménagements doivent être encore finalisés afin d'arriver dans la zone des Mayens des Comballes. Ce projet devra être réalisé tout de même.

La commission "Travaux publics-environnement-agriculture-sécurité" estime qu'il n'est pas nécessaire de planifier à ce jour cette étude et propose de refuser ce montant pour 2014.

**Le CG refuse par 34 contre et 8 abstentions le budget de CHF 200'000.— pour l'étude de la route de la Côt-Moay aux Mayens de Bruson.**

## **Budget 2014 :**

Le conseiller en charge des finances, M. François Corthay estime nécessaire de travailler différemment ces budgets et demande que les informations sur les objets à retirer ou refuser arrivent au CC plus rapidement. D'autre part, il demande de laisser le CC décider pour des montants de moins de CHF 50'000.— mis au budget et ne pas les voter systématiquement. Il déplore le signe négatif donné par le CG pour le développement des Moyens de Bruson en refusant le budget pour la route.

Dans son rapport général, la Cogest demande de rationaliser les charges de fonctionnement et de fixer des priorités claires dans les projets d'investissement. Elle insiste sur le fait de garder une marge d'autofinancement confortable à hauteur de 20 millions au minimum. En conclusion, la Cogest propose au CG d'accepter le budget amendé 2014, lié à la mise en œuvre d'un plan de mesures d'économies avec une présentation régulière du suivi au CG.

### **Le CG accepte par 35 pour, 5 contre et 4 abstentions le budget 2014 amendé.**

Le président Eloi Rossier remercie le CG de la confiance témoignée et assure que les conditions énoncées dans le rapport de la Cogest seront appliquées. Par contre, M. Rossier ne juge pas les valeurs indicatives du budget si mauvaises, mais satisfaisantes. Cependant, toutes les forces seront engagées pour maintenir une bonne situation.

## **04 Approbation de l'article 9 du règlement sur la vidéosurveillance**

La commission de travail doit revoir ce point. Cet objet est retiré de l'ordre du jour et sera à l'ordre du jour du prochain plénum.

## **05 Impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux de 50%**

La Commune a la possibilité d'encaisser un impôt additionnel sur toutes les transactions immobilières. Les transactions en ligne directe (succession ou avancement d'hoirie) ne sont pas soumises par contre.

Cet impôt additionnel devrait rapporter environ 2,5 millions par année à la Commune de Bagnes.

En cas d'acceptation, l'entrée en vigueur de cet impôt devrait se faire au printemps 2014.

### **Le CG accepte par 41 pour et 1 abstention le règlement pour un impôt additionnel communal des droits de mutations cantonaux de 50%.**

## **5. Information / présentation**

### **01 Activités du Service fiscal de la Commune de Bagnes : convention avec la Commune de Vollèges**

La convention avec la Commune de Vollèges a été signée lors d'une séance commune entre les deux Conseils. Cette convention est une manière de valoriser les ressources communales.

## 6. Divers

### 01 Dicastère "Culture, loisirs et culte" – libellé :

M. Vincent Michellod demande de revoir le libellé du dicastère "Culture, loisirs et culte". Il s'agit de 11 services et il n'est pas uniquement question de la Culture.

De plus, M. Michellod demande d'améliorer l'accueil des touristes dans le Haut Val de Bagnes avec d'autres moyens que des amendes pour un parcage non-conforme ! La promotion de la région en serait favorisée.

### 02 Course de ski alpinisme :

Mme Lydia Maret précise que la dénomination "Alpiniski" utilisée dans le Bagn'info pour la promotion de la course de ski-alpinisme 2015 est erronée. Cette appellation est réservée à la course des Marécottes.

### 03 Panneaux de chantier :

M. André Guinnard s'inquiète de la multiplication des panneaux de chantier et publicitaires sur Verbier et demande d'atténuer ces nuisances inesthétiques en appliquant plus strictement le règlement communal des constructions en vigueur, notamment les articles 78 à 82 et en rajoutant au règlement un article précisant la surface publicitaire maximale par chantier.

### 04 Déneigement des privés à Verbier :

M. André Guinnard constate que le déneigement communal sur Verbier est bien organisé. Par contre, M. Guinnard se demande s'il n'est pas possible de déroger au règlement communal et permettre aux privés de déposer la neige provenant de leur domaine privé sur la voie publique, bien entendu, avant que le service de déneigement n'entre en fonction.

Le conseiller Jean-Daniel Gay-des-Combes étudiera cette idée et répondra à M. Guinnard.

Clôture de la séance à 23 h <sup>15</sup>.

La secrétaire ad'hoc

Catherine Dumoulin



Pour le Conseil Général

  
Mélanie Mento  
Présidente du CG

  
Nicolas Jost  
Secrétaire du CG